

AUTO-ECOLE PIXEL CONDUITE

7 rue du Palais

70000 VESOUL

siret 922 244 447 00020 - agrément E2307000010

REGLEMENT INTERIEUR

SECURITE – COMPORTEMENT – TRICHE

- En cas d'agression, d'insultes, menaces, discrimination envers les enseignants, l'examineur, ou d'autres élèves ainsi que pour le non-respect de ce règlement intérieur : la restitution du dossier à l'élève sera immédiate, ainsi que l'exclusion définitive.

- Il est interdit de manger, boire, fumer, téléphoner dans l'établissement ainsi que dans le véhicule.
- Aucune personne extérieure n'est acceptée dans le véhicule, sauf si la décision provient de l'auto-école (parents en conduite accompagnée)
- Quelque soit le motif du départ de l'élève, nous lui remettons son dossier sans justification de sa part, nous lui remboursons dans ce cas les prestations non entamées et / ou non consommées.
- Si un doute subsiste concernant un comportement anormal (suspicion de prises de drogues, alcool ...) nous ne réalisons pas la leçon de conduite et elle sera facturée.
- Si nous suspectons un élève d'avoir obtenu son code frauduleusement (vu la recrudescence des trafics d'obtention de code et de permis) nous nous réservons le droit de le signaler, d'arrêter la formation, de lui rendre son dossier ou s'il le souhaite de faire des cours de code et se mettre en règle avec la loi en passant l'examen correspondant.

TENUE et HYGIENE

Nous refusons les tenues non adaptées comme mini-shorts, mini-jupes etc... en conduite pour une question d'hygiène (sièges etc...) et de respect envers tous.

Ainsi que les tongs, sandales non maintenues aux pieds, sabots, chaussures de sécurité sont interdites pour une question de sécurité.

Dans tous ces cas, nous nous réservons le droit d'annuler la leçon et de la facturer si des manquements venaient à être constatés.

DEROULEMENT DES COURS

- Tout retard d'au moins un quart d'heure implique que l'élève est considéré comme absent et la leçon est facturée.
- une leçon de conduite dure environ 55 minutes (5 min de bilan de départ + 45 min de conduite effective + 5 min de bilan final)
- Le lieu principal de rdv est à l'agence, d'autres lieux sont à indiquer lors de la réservation sur l'application Driv'up, ces autres lieux de rdv entraîneront forcément un retard de notre part pris sur la leçon, dû à la circulation.

PAIEMENT DES COURS - ANNULATION

- Aucune leçon ne sera effectuée sans avoir été payée au préalable et si besoin, doit être annulée sur l'appli Driv'up 48h avant sinon elle sera considérée comme effectuée et facturée.

Exception : justificatif médical ou test PCR à votre nom fourni à l'auto-école sous 7 jours maximum.

- En cas d'annulation d'une leçon de la part de l'établissement, celle-ci sera recreditée pour être de nouveau planifiée, sans perte pour l'élève.
- Concernant les aides au permis, nous les acceptons et effectuons les prestations correspondantes mais cela ne peut donner lieu à aucun remboursement.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'élève est informé lors de son inscription qu'il réservera par ses propres moyens et dans le centre de son choix l'examen théorique.
- Concernant l'examen pratique, l'établissement a une obligation de moyens et non de résultat.
- L'établissement s'engage à présenter le candidat si, et seulement si celui-ci a atteint le niveau de l'examen et ne peut être tenue pour responsable d'un échec : l'élève étant le seul responsable de ses erreurs le jour de l'examen.
- L'élève aura reçu plusieurs jours auparavant une convocation par mail, qu'il doit posséder (mail dans son téléphone ou imprimé) ainsi que présenter sa carte d'identité le jour de l'examen et venir dans une tenue correcte tout comme lors des cours.
- L'un des enseignants accompagne le candidat le jour de l'examen dans le véhicule.
- L'établissement ne peut être tenu pour responsable concernant les délais de présentation à l'examen.

RESTITUTION DU DOSSIER

- Nous déclinons toute responsabilité pour les objets qui auraient été oubliés dans nos véhicules, à charge de l'élève de récupérer tout ce qui lui appartient lors de son départ du véhicule.

- Tout dossier sera rendu à l'élève qui en fait la demande sans avoir à lui demander le motif, à condition qu'il ait réglé ce qu'il doit à l'auto-école et inversement l'établissement s'engage à lui restituer les sommes correspondantes aux prestations non consommées / non effectuées (par exemple, tout forfait code est dû car il est indivisible)